



PFAUE

Visite du captage des sources de la Siagnole

8 juin 2021



Participants : Jean-Marc Leautier
Jérôme Brun
Mme Florence Dreuse
Jean Joël Arthaud
Klaus Bender
Jean Florimond
Jean Gault
Guy Ledoux
Christian Louis

Daniel Vajda

Visite organisée par la régie de l'eau que nous remercions : M Leautier nous conduit, ainsi que M Brun

Éléments d'ensemble:

Nous nous trouvons dans une région karstique, c'est-à-dire un massif calcaire fracturé par de nombreuses failles. Ces failles alimentent des lacs voire même directement des sources : on s'est aperçu par exemple que l'aven des corneilles alimente directement des sources près de Seillans. C'est une résurgence en 1 à 2 jours de temps. De fait, Canjuers représente l'un des plus grands sites souterrains de stockage d'eau en Europe. Il s'agit ici de lacs en quelque sorte étagés, qui se déversent les uns dans les autres jusqu'à la résurgence de la Siagnole par exemple. Ils réagissent en deux temps : Une réaction rapide après la pluie, une réaction étalée sur plusieurs mois ensuite, le temps que les lacs se vident. Le plus bas était atteint en septembre 2017, avec un étiage d'environ 170 litres par seconde à la Siagnole.

À ce jour, il n'y a aucune étude hydrologique du domaine de Canjuers. Également le département a supprimé sa cellule géologique, qui était animée par M Cova et M Tapoul.

Tout captage est protégé par 3 périmètres, dont la dimension varie selon les circonstances

- Un périmètre de protection immédiate où toute activité est interdite
- un périmètre de protection rapprochée, où une DUP¹ précise les restrictions qui s'appliquent
- un périmètre de protection éloignée, objet de surveillance, mais pas d'interdiction particulière .

Information locale:

Le captage que nous visitons est exactement le captage romain, vieux de plus de 2000 ans, augmenté d'une maçonnerie (cage au lion, photo numéro 1). (Histoire : Le premier canal alimentant Fréjus, commençait à Montauroux, la Foux²; nous ne savons pas pourquoi mais les Romains ont décidé de monter plus haut pour capter l'eau). L'eau est envoyée vers une vanne de séparation (photo numéro 2) / d'une part, envoi vers le canal approvisionnant le Pays de Fayence, et le SEVE³ / et d'autre part autre envoi, retour à la rivière. En ce 8 juin, les débits respectifs sont évalués à vue d'œil à 400 litres par seconde d'une part, et 300 litres par seconde d'autre part. (Débit réservé 100 litres par seconde, sauf du 1er juillet au 31 octobre: 40 litres par seconde (« Rejet des pêcheurs »))
L'eau est en permanence contrôlée par la régie de l'eau électroniquement (photo numéro 3) et également il est procédé 4 fois par an à des analyses approfondies :

¹ DUP : déclaration d'utilité publique

² En provençal, foux signifie source.

³ Syndicat des Eaux Var Est : Fréjus & St Raphaël notamment

Nitrate, phosphate, hydrocarbures, pesticides... bactéries... Ces résultats sont publics. D'une manière générale, la régie de l'eau mesure la qualité des eaux distribuées en 100 points sur le réseau du Pays de Fayence.

Le canal romain (photo numéro 4) est toujours en service sur une fraction de son parcours, et notamment à roche taillée : Lorsqu'on passe dans la tranchée, on marche sur de la terre certes, mais surtout sur le canal proprement dit.

Nous avons également pris connaissance du canal Jourdan, qui commence un peu plus bas à divers captages remontant à la fin du 19e siècle, le dernier datant de 1918, qui a un parcours séparé, et qui rejoint aussi le réseau de distribution du Pays de Fayence.

Ces canaux et ces captages nécessitent les entretiens réguliers, car ils sont envahis par les racines, et d'autre part s'obstruent par des dépôts de calcaire.

L'association des usagers de l'eau remercie la régie de cette visite intéressante.



Jean Gault, président.



Photo n° 1 : « cage au lion »

Photo n°2 : vanne séparant l'eau du réseau, de l'eau « rejet des pêcheurs »



Photo n° 3 : armoire électronique



Rejet des pêcheurs



Canal romain (état d'origine, après 2.000 ans) :



Pays de Fayence, association des usagers de l'eau
siège social à la Communauté de Communes, CS 80106 , 83440 Tourrettes
adresse postale (bureau) : chez M Gault, 156 ch Purgatory, 83440 Callian
déclarée le 25 XI 2019 en préfecture, n° W 3310112